ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 9 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
Vu l'arrêté d'organisation du 15 avril 2021 des concours pour le recrutement dans le 2ème grade de divers corps de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;
Vu l'arrêté d'admissibilité du 12 mai 2021 fixant la liste des candidats admissibles au concours commun interne pour le recrutement dans le 2ème grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Nancy, le 07 juin 2021

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont admis sur liste principale ou complémentaire du concours commun interne pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2021 dans l'académie de Nancy-Metz, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,

Marie-Laure JEANNIN

Marie-Laure JEANNIN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021
Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Adjoint Administratif principal 2ème classe concours commun interne

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2109992598 - POIROT NELLY EMMANUELLE	Admis rang 1
2008134836 - MAIRET FOSSE SABRINA	Admis rang 2
1706105794 - BEYEL VIRGINIE ODILE MARIE	Admis rang 3
1906298699 - PETITMANGIN LUCIE	Admis rang 4
1907305342 - ALAMI OUALI EL MADADE OUAFAE	Admis rang 5
1706131109 - FAUVEL VIRGINIE	Admis rang 6
2007120269 - LEROY GERARD EMILIE	Admis rang 7
1909322840 - RIEUBLANC JACQUELINE	Admis rang 8
2010148455 - CHAVALERIN EMILIE	Admis rang 9
1706103863 - GERARD VIRGINIE MARIE RENÉE	Admis rang 10
1606048083 - PENIN CHRISTINE STEPHANIE	Admis rang 11
2111036880 - FRAGALE CAROLE-ANNE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
2108985072 - HOMBERG ANNE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2
1910332574 - SCAVAZZA WEILER GUYLENE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 3
1706129979 - ANJOU SANDRINE SIMONE AIMÉE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 4
2108984720 - ARTHAUD GÉRALDINE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 5

Candidature(s) : 1 à 16 sur 16 (16 candidats sur la page)

A Nancy, le 04/06/2021
Présidente du jury

Caroline VASSON